

CHAMPIONNAT NATIONAL FCD  
de TRIATHLON  
mutualisé avec le  
Championnat de France Militaire (CFM)  
*ouvert aux personnes en situation de handicap*  
Restriction « en vélo et pour CAP »  
le 20 juin 2026  
à MONTALIEU-VERCIEU (Isère)

N° 0275/FCD/Activités/Sports

Dossier suivi par :

René LECOUEY, CTSN Triathlon - ☎ : 06.20.44.16.36 - ✉ : [r.lecouey@lafederationdefense.fr](mailto:r.lecouey@lafederationdefense.fr)

Catherine MACQUET, bureau activités sportives - ☎ : 01.79.86.34.88 - ✉ : [c.macquet@lafederationdefense.fr](mailto:c.macquet@lafederationdefense.fr)

## NOTE D'ORGANISATION

Référence : - Règlement technique du championnat national de Triathlon diffusé sous le n°0680/FCD/Activités/Sports du 04 novembre 2025

Pièces jointes :

- Annexe 1 : Dispositions logistiques (sous la responsabilité de la ligue organisatrice)
- Annexe 2 : Dispositions techniques (sous la responsabilité du CTSN)
- Annexe 3 : Dispositions administratives et financières (sous la responsabilité des services de la FCD)
- Annexe 4 : Déroulement de la compétition et du séjour
- Annexe 5 : Épreuves et distances Individuel et Clubs
- Annexe 6 : Épreuves et distances inter-ligues en relais
- Annexe 7 : Plans de situation
- Annexe 8 : Communication et partenariat



Toute modification ayant lieu entre la date de parution de la présente note et le premier jour de la manifestation, fait l'objet d'une note complémentaire et d'une mise en application immédiate.

### LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or – CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex  
Téléphone : 01.79.86.34.86 - PNIA : 861.947.34.86 - Courriel : [contact@lafederationdefense.fr](mailto:contact@lafederationdefense.fr)  
[www.lafederationdefense.fr](http://www.lafederationdefense.fr)

Agrément n° MJSK0470228A (JO du 20 novembre 2004) du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative  
Reconnue d'utilité publique par l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015  
Membre du comité national olympique et sportif français

## I. ORGANISATION GÉNÉRALE

Le championnat national de Triathlon de la Fédération des clubs de la défense (FCD), mutualisé avec le championnat militaire (CFM) de triathlon se déroule le **20 juin 2026** à **MONTALIEU-VERCIEU (38)**.

L'organisation de cette manifestation est confiée à la ligue Auvergne - Rhône-Alpes de la FCD, avec le soutien de la ligue Auvergne Rhône Alpes de la Fédération Française de Triathlon et l'association « Tigre » sous convention avec la FCD.

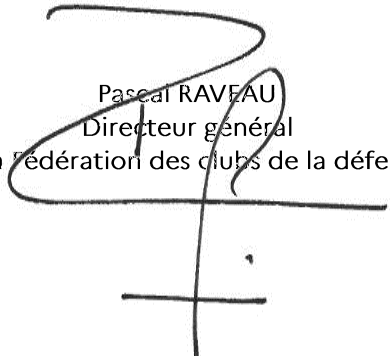
## II. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les compétiteurs FCD doivent impérativement détenir et présenter la licence de la FCD 2025/2026, au titre du club qu'ils représentent.

En cas de non-présentation de ce document, la participation au championnat est refusée et ne donne droit à aucun remboursement de frais de déplacement et d'inscription.

Un duplicata de la licence peut être imprimé directement par le club ou le licencié dans son espace adhérent "SYGELIC".

Les modalités pratiques logistiques, techniques, organisationnelles, administratives et financières de cette manifestation sportive sont annexées en pièces jointes.

  
Pascal RAVEAU  
Directeur général  
de la Fédération des clubs de la défense

### Destinataires (via SYGEMA) :

- Président(e)s des clubs/FCD
- Président(e)s de ligues/FCD
- Conseillers techniques sportifs régionaux "Triathlon"/FCD (*sous couvert des présidents de ligue*)

### Copies à (par courriel) :

- Comité directeur/FCD
- Conseiller technique sportif national "Triathlon"/FCD
- Responsable du club support
- Directeur technique Sport-Formation/FCD
- Directeur technique Sport-Formation adjoint/FCD
- Bureau activités sportives/FCD
- Bureau finances/FCD
- Bureau comptabilité/FCD
- Bureau communication/FCD

**ANNEXE 1**  
**DISPOSITIONS LOGISTIQUES**  
 sous la responsabilité de la ligue organisatrice

**CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de TRIATHLON**  
 le 20 juin 2026 à Montalieu-Vercieu (38)

**1. COORDONNÉES DES ORGANISATEURS**

Ligue organisatrice	Épreuve support
<p>Ligue Auvergne - Rhône-Alpes                      22, avenue Leclerc - Quartier Général Frère                      69007 LYON                      ☎ : 06.46.33.98.29                      ✉ : <a href="mailto:ligueara@lafederationdefense.fr">ligueara@lafederationdefense.fr</a></p> <p>➤ <u>Président de la ligue et du comité d'organisation :</u>                      Robert KAUFLING                      📱 : 06.62.43.03.29                      ✉ : <a href="mailto:r.kaufling@lafederationdefense.fr">r.kaufling@lafederationdefense.fr</a></p>	<p style="text-align: center;">Green Tour Balcon du Dauphiné 2026</p> <p>➤ <u>Organisateur</u> : Association « Tigre »                      Clos Déroches                      38210 TULLINS</p> <p>Site internet pour les informations parcours :  <a href="https://www.greentourtriathlon.eu/fr/programme-120.html">https://www.greentourtriathlon.eu/fr/programme-120.html</a></p>
Conseiller technique sportif national Triathlon de la FCD (CTSN)	Conseiller technique sportif régional Triathlon de la ligue organisatrice (CTSR)
<p>René LECOUEY                      📱 : 06.20.44.16.36                      ✉ : <a href="mailto:r.lecouey@lafederationdefense.fr">r.lecouey@lafederationdefense.fr</a></p>	<p>Patrick POUGET                      📱 : 06.23.81.09.80                      ✉ : <a href="mailto:patrick.pouget@wanadoo.fr">patrick.pouget@wanadoo.fr</a></p>
Conseiller technique national Handicap de la FCD	Référent Handisport de la ligue organisatrice
<p>Jean-Olivier BRÉNIÈRE                      📱 : 06.10.46.43.61                      ✉ : <a href="mailto:jobreniere@orange.fr">jobreniere@orange.fr</a></p>	<p>Dominique GAY                      📱 : 06.09.70.80.38                      ✉ : <a href="mailto:dominiquegay69@yahoo.fr">dominiquegay69@yahoo.fr</a></p>

**2. DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION et DU SÉJOUR**

Le programme de la compétition est détaillé en annexe 4.

**3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES**

**3.1. Transport**

Aucun accueil en gare n'étant prévu, les participants doivent être autonomes.

Le transport collectif par voie routière est à privilégier.

### 3.2. Accueil

L'accueil des participants a lieu **le samedi 20 juin 2026 de 11h00 à 13h15** à la Base de loisirs de la Vallée Bleue - 38390 Montalieu-Vercieu

À cette occasion, les compétiteurs doivent obligatoirement être en possession et présenter :

- de la licence FCD, saison 2025/2026,
- d'une pièce d'identité civile (CNI, passeport ou permis de conduire).

### 3.3. Hébergement et alimentation

Les participants sont entièrement pris en charge à compter du samedi 20 juin jusqu'au petit-déjeuner du dimanche 21 juin 2026.

#### 3.3.1. Hébergement

Les compétiteurs sont logés **et répartis par l'organisateur** sur plusieurs sites :

- **Hôtel-restaurant Balladins « Le Riccoty »** - 668 route de Loyettes - 01150 Blyes  
*137 places à 24 km et 24 minutes du lieu de la compétition*
- **Camping « La Vallée Bleue »** - Base de loisirs de la Vallée Bleue – 38390 Montalieu-Vercieu  
*47 places sur le lieu de la compétition.*

#### 3.3.2. Alimentation

Un brunch (le samedi avant l'épreuve) et une « Pasta party » (le samedi après la cérémonie des récompenses) sont prévus sous un chapiteau sur le site de la compétition.

Les frais inhérents aux repas ne sont pris en charge que sur le lieu de la compétition.

Les participants, non sélectionnés pour le CFM, doivent **impérativement indiquer leurs demandes d'hébergement et de repas lors de leur inscription sur SYGEMA.**

Les clubs n'acceptant pas les propositions faites par l'organisateur ne peuvent prétendre au remboursement des frais engagés de leur propre initiative.

### 3.4. Tenues/Équipements

Équipement conforme à la pratique du triathlon.

### 3.5. Cérémonie de remise des récompenses

Il est rappelé que **la remise des récompenses est une cérémonie officielle et que tous les compétiteurs doivent obligatoirement y être présents avec une tenue descente en privilégiant la tenue du club.** Toute personne n'adoptant pas une tenue correcte se verra retirée du dispositif protocolaire et pourrait faire l'objet d'une sanction disciplinaire ultérieure.

Toute absence non autorisée est considérée comme abandon de titre et de récompense.

### 3.6. Dispositif prévisionnel de secours

Tel que défini à l'article 6 du règlement technique cité en référence.

En outre, pour cette manifestation, il est assuré par une association agréée de sécurité civile (Association des Sauveteurs Secouristes de Bièvre - 295, chemin du Haut-Poulardière - 38260 La Côte Saint-André) qui s'engage à mettre en œuvre les moyens suivants :

- 8 secouristes,
- 1 véhicule de premier secours,
- 1 autre véhicule.

**ANNEXE 2**  
**DISPOSITIONS TECHNIQUES**  
sous la responsabilité du conseiller technique sportif national (CTSN)

**CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de TRIATHLON**  
**le 20 juin 2026 à Montalieu-Vercieu (38)**

**4. ORGANISATION TECHNIQUE**

**4.1. Catégories**

FCD	
Junior :	18 et 19 ans
Senior Homme :	20 à 39 ans
Senior Femme :	20 à 39 ans
Vétéran 1 Homme :	40 à 44 ans
Vétéran 1 Femme :	40 à 44 ans
Vétéran 2 Homme :	45 à 49 ans
Vétéran 2 Femme :	45 à 49 ans
Vétérans 3 Homme :	50 ans et +
Vétérans 3 Femme :	50 ans et +
Personne en situation de handicap	

**NOTA :** *En cas de nombre inférieur à 5 participants dans une catégorie (Homme ou Femme), le surclassement est automatique sauf pour les para triathlètes.*

**4.2. Composition du jury technique**

Afin de contrôler la régularité du championnat, un jury technique est composé :

- du président de la Ligue ARA-FCD ;
- des conseillers techniques sportifs nationaux FCD et Militaire ;
- de l'arbitre ;
- d'un représentant des participants tiré au sort le jour de la remise des dossards et puces.

**4.3. Classements**

**4.3.1. Individuels**

Un classement individuel pour chaque catégorie dans l'ordre d'arrivée des triathlètes à l'issue de l'épreuve S.

**4.3.2. Par équipe**

Un classement (au cumul des places) par équipe masculine (de 3 concurrents) et un classement par équipe féminine (de 2 concurrentes) sont mis en place.

**4.3.3. Par club**

Un classement par club sur addition de l'équipe masculine (3 concurrents) et de l'équipe féminine (2 concurrentes) d'un même club FCD.

#### 4.3.4. Par équipe championnat national « Ligue »

Un classement dans l'ordre d'arrivée du relais par équipe (de 3 concurrents d'une même ligue : 1 vétéran, 1 féminine et 1 senior dans cet ordre de course) sélectionnés par le CTSR, un délégué de la ligue ou, à défaut, le premier concurrent classé de la ligue.

#### 4.4. Appel et réclamation

Cf. règlement technique cité en référence.

### 5. RÉCOMPENSES

#### 5.1. Récompenses individuelles

Les 3 premiers et les 3 premières de chaque catégorie sont récompensés.

#### 5.2. Récompenses collectives

Les 3 premières équipes masculines et les 3 premières équipes féminines sont récompensées ainsi que le premier club.

**Nota :** Si une catégorie comporte moins de 5 participants pour les Hommes et pour les Femmes, aucune récompense n'est attribuée. Les Juniors et personnes en situation de handicap ne sont pas concernées par cette restriction.

En tout état de cause, le nombre de médailles à attribuer aux compétiteurs est arrêté à la clôture de la date limite d'inscription des engagements en fonction du nombre d'inscrits.

**ANNEXE 3**  
**DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES et FINANCIÈRES**  
**sous la responsabilité des services de la FCD**

**CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de TRIATHLON**  
**le 20 juin 2026 à Montalieu-Vercieu (38)**

**6. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES**

**6.1. Engagement et droits de participation**

Le nombre de compétiteurs non sélectionnés pour le CFM est limité à 70 (+ 20 organisateurs).

**NOTA :** Dès que le quota supra est atteint, la manifestation est clôturée automatiquement dans SYGEMA.

Les compétiteurs sélectionnés pour le CFM qui souhaitent également participer au championnat FCD, doivent s'inscrire en « Compétiteur FCD sélectionnés CFM » (Tarif 2).

PARTICIPATION FINANCIÈRE COMPÉTITEURS	
<p>⇒ <u>COMPÉTITEURS exclusivement FCD non sélectionnés CFM (*)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 30 € par compétiteur Adulte (+ 18 ans)</li> </ul> <p>⇒ <u>COMPÉTITEURS FCD sélectionnés CFM (*)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 30 € par compétiteur Adulte (+ 18 ans)</li> </ul> <p>✓ 0 € par compétiteur Adulte en situation de handicap (PSHPM)</p> <p style="color: red;">(*) CFM = <i>Championnat de France Militaire.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les engagements se font exclusivement via votre espace SYGEMA <b>avant le 1<sup>er</sup> juin 2026 minuit, terme de rigueur.</b> Aucune inscription au-delà de cette date n'est possible.</li> <li>• Un acte d'engagement, indiquant les participants et le montant de la participation financière, est émis à la date de clôture des inscriptions. Le montant de la participation financière est prélevé, par la FCD, un mois après la clôture de la manifestation.</li> <li>• Les personnes en situation de handicap physique ou mental (PSHPM) sont obligatoirement titulaires de la licence FCD 2024/2025. Ils ne s'acquittent pas des droits d'engagement.</li> </ul>
FORFAIT ACCOMPAGNATEURS OFFICIELS	
<p>✓ <b>Gratuité pour :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'accompagnateur des personnes en situation de handicap physique ou mental</li> <li>• Le chauffeur de transport collectif (<u>autocar ou minibus 9 places, militaire ou civil</u>)</li> <li>• le CTSN</li> <li>• les organisateurs (<u>limités à 20</u>)</li> </ul>	<p><b>Les accompagnateurs officiels doivent être titulaires de la licence FCD 2025/2026 pour des questions de couverture assurance.</b> Il en est de même pour le chauffeur de car militaire sauf s'il est couvert par un ordre de mission.</p> <p><b>TOUS les accompagnateurs officiels doivent impérativement être inscrits sur SYGEMA.</b></p>

FORFAIT ACCOMPAGNATEURS NON OFFICIELS	
✓ 30 € par chauffeur <u>autre que celui cité supra</u>	<p>Le nombre d'accompagnateurs peut être limité par l'organisateur en fonction des places d'hébergement disponibles. Le montant de la participation financière est prélevé après la date de clôture des inscriptions.</p> <p>Les accompagnateurs non officiels doivent, <u>a minima</u>, être titulaires d'un titre temporaire FCD 2025/2026.</p> <p>Ils doivent <u>impérativement</u> être inscrits sur SYGEMA.</p>

INSCRIPTIONS DANS SYGEMA	
Origine des compétiteurs	Type de participants dans SYGEMA
✓ Compétiteur <u>EXCLUSIVEMENT FCD NON SÉLECTIONNÉ CFM</u>	⇒ ✓ Compétiteur Tarif 1
✓ Compétiteur FCD <u>SÉLECTIONNÉ CFM</u>	⇒ ✓ Compétiteur Tarif 2
✓ Compétiteur Adulte (+ 18 ans) en situation de handicap	⇒ ✓ Compétiteur Adulte PSHPM
✓ Accompagnateur « Personnes en situation de handicap »	⇒ ✓ Accomp PSHPM
✓ Chauffeur de transport collectif (autocar ou minibus 9 places, militaire ou civil)	⇒ ✓ Chauffeur car milit. ou civ.
✓ Chauffeur <u>autre que celui cité supra</u>	⇒ ✓ Chauffeur hébergé
✓ Conseiller technique sportif national Triathlon (CTSN)	⇒ ✓ Organisateur
✓ Organisateur ( <u>limités à 20</u> )	⇒ ✓ Organisateur

NOTA : Toute annulation de participation non justifiée n'est pas remboursée. Une pénalité de 50 € est en outre prélevée par la FCD, un mois après la clôture de la manifestation (couverture partielle de la quote-part payée par la FCD au prestataire).

## 6.2. Conditions particulières du remboursement des frais de déplacement VIA SYGEMA (exclusivement pour les compétiteurs FCD non sélectionnés au CFM)

Le comité directeur fédéral a décidé, lors de sa réunion du 28 juin 2024, de ne plus procéder au remboursement direct des frais de transport à compter de la saison 2024/2025 et d'allouer, en compensation, une réduction forfaitaire individuelle sur l'ensemble des droits de participation.

### Cas particuliers :

a) Pour toute utilisation de transport collectif (autocar/minibus), la Fédération prend à sa charge 50 % du coût global sur présentation des pièces justificatives et si une demande d'autorisation préalable a été adressée aux services fédéraux :

- au directeur général : [p.raveau@lafederationdefense.fr](mailto:p.raveau@lafederationdefense.fr)
  - au président de la commission sportive : [g.demouliez@lafederationdefense.fr](mailto:g.demouliez@lafederationdefense.fr)
  - au bureau Sport/Formation : [e.boulesteix@lafederationdefense.fr](mailto:e.boulesteix@lafederationdefense.fr)
- et
- [c.macquet@lafederationdefense.fr](mailto:c.macquet@lafederationdefense.fr)

Le devis de la société de location est indispensable. Il ne sera procédé à aucun autre remboursement de frais de déplacement (péages et/ou carburant).

- b) En cas de déplacement supérieur à 1.000 km aller/retour (déduction faite des 100 premiers km), prise en charge par la FCD - sur présentation des justificatifs - d'une nuitée avec petit-déjeuner à hauteur de 110 €/pers. et d'un dîner à hauteur de 36 €/pers. (cf. notes n° 0432/FCD du 1<sup>er</sup> juillet 2024 et n° 0190/FCD/présidente du 26 mars 2025). Une seule prise en charge, soit à l'aller, soit au retour.

## ANNEXE 4 DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION ET DU SÉJOUR

### CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de TRIATHLON le 20 juin 2026 à Montalieu-Vercieu (38)

#### ➤ Samedi 20 juin 2026

- ✓ de 11h00 à 13h15 : - Retrait dossard du Championnat national de la Fédération des clubs de la défense (FCD) et du Championnat de France Militaire (CFM) à l'espace accueil sous les tentes de la FCD
- ✓ de 11h30 à 14h30 : - Brunch sous les chapiteaux
- ✓ de 12h00 à 13h30 : - Entrée des vélos et des affaires de course au parc transition du Championnat National des Clubs de la Défense et du Championnat de France Militaire
- ✓ de 14h40 à 15h10 : - **Intervention lutte anti-dopage**  
- Briefing du Championnat national FCD et du CFM
- ✓ de 15h15 à 16h15 : - Championnat national FCD et du CFM « Triathlon distance XS » (300 m Natation + 9,3 km Vélo + 2,5 km Course à pied)
- ✓ de 15h45 à 16h30 : - Salé-sucre d'entre 2 courses dans l'espace Arrivée  
- Préparation et remise en condition du matériel pour 2<sup>ème</sup> triathlon
- ✓ de 16h45 à 19h00 : - Championnat national FCD et du CFM « Triathlon distance S » (750 m Natation + 22,5 km Vélo + 5 km Course à pied) - **Départ dans l'ordre du classement du XS avec écart de temps. Une vague neutralisée sera organisée à 15' du 1<sup>er</sup> et de la 1<sup>ère</sup> pour les femmes**
- ✓ de 18h00 à 19h00 : - Salé-sucre d'entre 2 courses du Relais Mixte dans l'espace arrivée (**réserve aux 60 à 75 participants du relais mixte**)
- ✓ de 19h30 à 21h00 : - Pasta party pour les 140 participants du Championnat national FCD et du CFM, **qui ne participent pas au relais mixte**
- ✓ de 19h45 à 20h45 : - Championnat inter-ligue de la FCD et du CFM « Triathlon en relais mixte » (200 m Natation + 4,5km Vélo + 1,25km Course à pied) **pour 25 équipes de 3**
- ✓ de 21h00 à 21h45 : - Remise des prix du CFM, puis du championnat national FCD : classement individuel, clubs et ligues
- ✓ de 21h45 à 23h00 : - Apéritif de clôture du championnat national FCD et du CFM  
- **Pasta party pour les 60 à 75 participants au relais mixte et pour les accompagnants FCD et militaires.**
- ✓ de 21h45 à 22h00 : - Remise des prix du Relais mixte du championnat de la ligue Auvergne - Rhône-Alpes
- ✓ à l'issue : - Soirée dansante

#### ➤ Dimanche 21 juin 2026

- ✓ de 07h00 à 09h00 : - Petits-déjeuners dans les hôtels pour les participants FCD  
- Départ à l'issue

**ANNEXE 5**  
**ÉPREUVES et DISTANCES**  
**Championnats Individuels et Clubs**

**CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de TRIATHLON**  
**le 20 juin 2026 à Montalieu-Vercieu (38)**

Le descriptif des parcours est accessible sur le site de l'organisateur « Green Tour » et à partir du lien :

<https://www.greentourtriathlon.eu/fr/programme-120.html>

2 épreuves espacées de 55 mn à 1h00 selon le résultat du 1<sup>er</sup> triathlon

- ✓ Triathlon 1 en super sprint départ par vague de 7 à 9 concurrents

**DISTANCES**

⇒ Natation : 0,3 km

⇒ Cyclisme : 9,5 km - Drafting autorisé  
- Vélo type « contre la montre et roues bâtons ou lenticulaire » **INTERDIT**

⇒ Course à pied : 2,5 km 1 aller-retour de 1,250 km

- ✓ Triathlon 2 : départ de type poursuite dans l'ordre avec l'écart correspondant au résultat de la course 1.

Un départ en masse sera donné pour tout concurrent terminant à plus de 15' du premier lors du triathlon super sprint.

⇒ Natation : 0,750 km

⇒ Cyclisme : 22,5 km - Drafting interdit  
- Vélo type « contre la montre et roues bâtons ou lenticulaire » **AUTORISÉ**

⇒ Course à pied : 5 km 2 allers-retours de 1,250 km

ANNEXE 6  
ÉPREUVES et DISTANCES  
Championnat inter-ligues en relais

CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de TRIATHLON  
le 20 juin 2026 à Montalieu-Vercieu (38)

✓ Triathlon en relais en super sprint dans l'ordre suivant :

- 1<sup>er</sup> concurrent Vétéran,
- 2<sup>ème</sup> Féminine
- 3<sup>ème</sup> relayeur Senior d'une même ligue

⇒ Natation : 0,200 km 1 boucle en triangle

⇒ Cyclisme : 5 km - 3 boucles Drafting autorisé  
- Vélo type « contre la montre et roues bâtons ou lenticulaire » INTERDIT

⇒ Course à pied : 1,250 km 2 allers-retours de 0,625 km

Départ en ligne pour 25 équipes.

Le Vétéran effectue son triathlon puis passe le relais à la Féminine qui effectue l'épreuve à son tour avant de passer le relais au Senior.

Le classement se fait dans l'ordre d'arrivée.

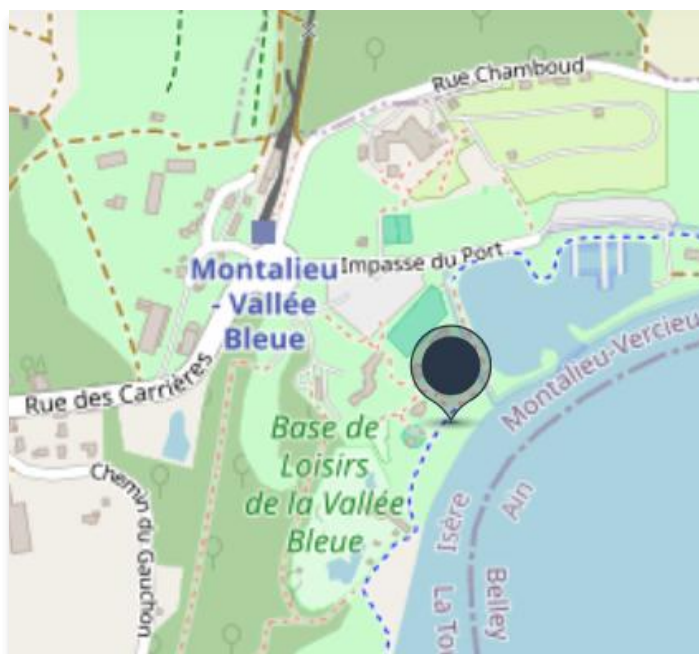
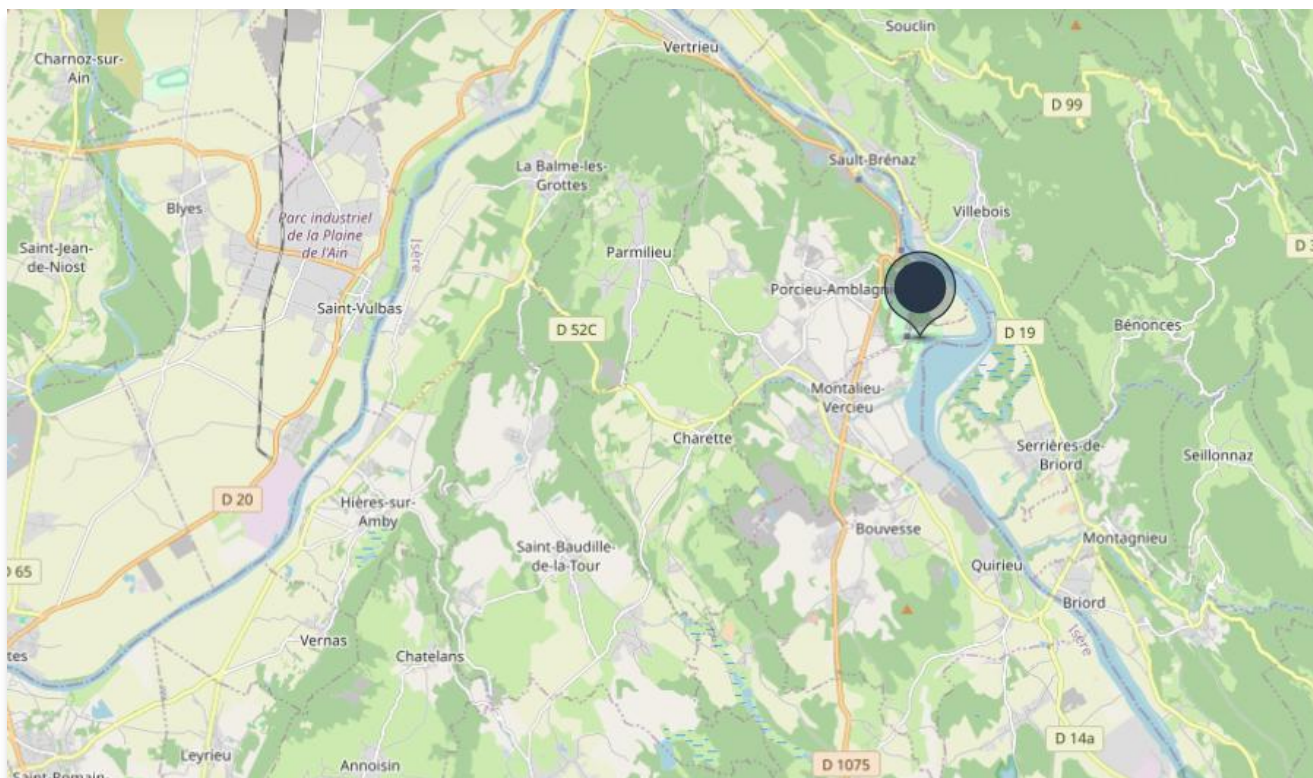
La course se fait en drafting.

## ANNEXE 7 PLANS de SITUATION

### CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de TRIATHLON le 20 juin 2026 à Montalieu-Vercieu (38)

RAPPEL : Le descriptif des parcours est accessible sur le site de l'organisateur « Green Tour » et à partir du lien :

<https://www.greentourtriathlon.eu/fr/programme-120.html>



## ANNEXE 8 COMMUNICATION et PARTENARIAT

### CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de TRIATHLON le 20 juin 2026 à Montalieu-Vercieu (38)

Dans le cadre de l'organisation des championnats nationaux placés sous l'égide de la FCD, il est rappelé aux ligues organisatrices un certain nombre d'obligations en matière de communication et de respect des engagements partenariaux.

La présente annexe a pour objet de préciser ces dispositions.

#### 1. VISIBILITÉ DES PARTENAIRES

Les ligues organisatrices sont tenues de mettre en place, sur les sites des compétitions, les supports de communication transmis par les partenaires de la Fédération.

Ces supports (banderoles, oriflammes ou affiches) sont :

- soit déjà en possession des ligues,
- soit transmis en début d'année par le bureau communication de la FCD.

À cet effet, le bureau communication de la FCD sollicite chaque année l'ensemble des partenaires afin de recenser les éventuels nouveaux supports de communication à diffuser.

En cas de disponibilité de nouveaux éléments, le bureau communication prend directement contact avec les ligues afin d'organiser leur mise à disposition et leur acheminement.

Compte tenu de la taille parfois importante des sites de compétition, il est également demandé aux partenaires, dans la mesure du possible, de fournir plusieurs exemplaires (deux à trois) d'un même support, notamment les banderoles afin de permettre un habillage visuel cohérent et visible de l'ensemble de l'espace dédié.

Cette obligation découle directement des clauses contractuelles figurant dans les conventions de partenariat.

À ce titre, tout manquement à la mise en place de ces supports est susceptible de compromettre le bon déroulement des partenariats en cours.

Par ailleurs, certaines actions (distribution de flyers, jeux-concours) peuvent être demandées en cours de saison par les partenaires. Les ligues s'engagent alors à assurer la diffusion de ces supports auprès des participants.

#### 2. COMMUNICATION EN AMONT DE LA MANIFESTATION

Il est recommandé aux ligues de transmettre au bureau communication, au moins quatre semaines avant la fin des inscriptions aux championnats :

- un flyer de l'événement,
- accompagné d'un texte d'introduction (programme, informations pratiques, etc.).

Ces éléments permettent d'annoncer les championnats sur les canaux de communication de la FCD (réseaux sociaux, site Internet, newsletter, etc.), afin de les mettre en valeur et d'encourager la participation.

### 3. COMMUNICATION À L'ISSUE DE LA MANIFESTATION

À l'issue de chaque manifestation nationale, un retour écrit est requis à des fins de communication et de mémoire.

Les ligues, en lien avec les CTSN concernés, doivent transmettre au bureau communication dans un délai de 7 jours ouvrés après l'évènement :

- un article récapitulatif de 10 à 15 lignes, rédigé soit par la ligue, soit par le CTSN/CTSR (à convenir ensemble),
- un résumé de la compétition, intégrant les résultats principaux et les faits marquants,
- des photographies de bonne qualité, libres de droits, illustrant l'évènement.

Ces éléments sont intégrés à la rétrospective sportive de la FCD, outil de mémoire fédérale et de valorisation.

**À noter :** Les articles reçus feront l'objet d'un travail éditorial par l'équipe communication (reformulation, relecture, harmonisation), puis seront systématiquement renvoyés à leurs auteurs pour validation avant publication.

Afin de préserver l'exclusivité de la rétrospective sportive, l'article initial peut être raccourci ou adapté pour une diffusion sur le site Internet et les réseaux sociaux de la FCD. La version complète reste intégralement conservée dans la rétrospective.

### 4. REPORTAGES VIDÉO ET COUVERTURE MÉDIATIQUE

Dans une démarche de valorisation des championnats nationaux et de constitution d'une mémoire audiovisuelle des événements organisés sous l'égide de la FCD, le bureau communication est susceptible de se déplacer sur certains championnats au cours de la saison.

Ces déplacements ont pour objectifs :

- la réalisation de reportages vidéo (interviews, captation de temps forts, images d'ambiance),
- la rédaction d'articles à destination des supports fédéraux (site internet, réseaux sociaux, publications internes),
- la prise de photographies.

Il convient de noter que, compte tenu du nombre important de manifestations organisées chaque saison ainsi que du nombre restreint de personnels au sein du bureau communication, il n'est pas possible de couvrir l'ensemble des événements durant la saison.

Les choix de déplacement s'effectuent en fonction :

- du calendrier global de la FCD (événements institutionnels et sportifs),
- de l'équilibre souhaité entre visite de l'ensemble des ligues et diversité des disciplines.

Lorsque la présence du bureau communication est prévue sur un championnat, la ligue organisatrice en est informée au minimum six semaines avant la date de l'évènement, afin de faciliter l'organisation de sa venue et de permettre une coordination optimale en amont.

### 5. PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION TÉGO

La Fédération a renouvelé en 2025 son partenariat avec l'association Tégô avec un axe d'intervention prioritaire sur le soutien des personnes en situation de handicap.

Dans ce cadre, l'association Tégô prend en charge les frais de participation aux championnats nationaux FCD à partir de la saison 2025/2026 pour les adhérents FCD en situation de handicap.

Les ligues en lien avec les CTSN sont invitées à :

- identifier les participants éligibles,
- encourager les clubs à se rapprocher de l'association Tégô afin d'obtenir les modalités précises de prise en charge.

À la demande de l'association Tégo, et conformément aux engagements prévus dans le cadre du partenariat, un retour écrit accompagné de photos des participants en situation de handicap est obligatoire après chaque compétition.

Cette obligation vise à valoriser l'action de l'association Tégo et à permettre une diffusion sur les supports de communication de la FCD (site Internet, réseaux sociaux, newsletter, etc.) en cohérence avec les termes du contrat.

Par ailleurs, l'association Tégo pourrait, de temps à autre et en concertation avec la FCD, être présente sur certaines manifestations sportives afin de réaliser un reportage écrit ou vidéo mettant en lumière la participation des personnes en situation de handicap. Ces actions s'inscrivent dans une logique de reconnaissance et de sensibilisation autour de l'inclusion par le sport.

## CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de TRIATHLON le 20 juin 2026 à Montalieu-Vercieu (38)

La lutte contre le dopage est réglementée au travers du code du sport, des directives du ministère de la jeunesse et du sport, de l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) et de la FCD.

### 1. LE SPORTIF

Le principe fondamental de responsabilité objective implique, de la part du sportif et quel que soit son niveau, une vigilance vis à vis de sa pratique et en particulier en matière de lutte contre le dopage.

Si vous êtes soumis à un contrôle antidopage, vous avez :

- **des droits :**
  - récupération post compétition,
  - présence aux cérémonies protocolaires,
  - information sur la procédure en cours,
  - connaissance des résultats du contrôle.

- **des responsabilités :**

Dès réception de la notification, le sportif :

- doit se présenter immédiatement au contrôle,
- demeurer en permanence en présence de l'escorte et ce jusqu'à la fin de la procédure de prélèvement des échantillons d'urine,
- présenter une pièce d'identité,
- se conformer aux procédures de prélèvement (tout manquement pourrait constituer une violation des règles antidopage).

Pour aider le sportif à prévenir toute situation ou comportement à risque, l'AFLD préconise certaines recommandations :

- signaler au préleveur les médicaments pris récemment afin qu'ils soient consignés sur le PV,
- informer son médecin de sa pratique sportive lors de la prescription de médicaments et lui demander conseil en cas d'automédication,
- consulter la liste des substances interdites sur le site de l'AFLD
- être vigilant lors de l'achat de compléments alimentaires et de produits diététiques à l'effort.

La présentation d'un certificat médical et d'une ordonnance ne suffiront pas pour exonérer le sportif de sa responsabilité et lui éviter une sanction. Seule une autorisation à usage thérapeutique (AUT) qu'elle soit rétroactive ou non permettra au sportif de ne pas être sanctionné.

### 2. L'ORGANISATEUR

Toute manifestation sportive officielle organisée par la FCD est susceptible d'accueillir un contrôle antidopage.

Tous les concurrents peuvent être soumis au contrôle antidopage qui leur sera notifié sur le lieu de la compétition.

L'organisateur doit accueillir et faciliter l'accès du préleveur agréé chargé du contrôle sur le lieu de la compétition après avoir pris connaissance de son ordre de mission.

Pour le bon déroulement du contrôle 3 points doivent être anticipés :

- la désignation du délégué antidopage (personne chargée d'accueillir et d'aider le préleveur dans sa mission),
- la désignation des escortes 2 H et 2 F (personne majeure du même sexe que les sportifs contrôlés et auxquelles ne sera confiée que cette mission. Ces personnes auront suivi une autoformation sur le site de l'AFLD),
- la mise à disposition d'un local adapté et au seul usage de cette mission. Il comprend normalement une salle d'attente avec sièges, un local où le préleveur reçoit le sportif et rédige le procès-verbal, des sanitaires attenants, voire à proximité. Les locaux doivent être signalés par un affichage.

Le délégué antidopage formé par la FCD se doit d'assister aux réunions préparatoires de la manifestation pour apporter son expertise.